

## Procès verbal de la séance

### du conseil municipal du 25 février 2013

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 24  
Excusés : 15

L'AN DEUX MILLE TREIZE, le VINGT CINQ FEVRIER A VINGT HEURE TRENTE, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la ville de PONTAULT-COMBAULT se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 19 février 2013 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de madame DELESSARD, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. POMMOT – Mme VERGNAUD– M. BLOCIER - Mme OLIVEIRA – MM. BORD – T ASD'HOMME - MAIRES ADJOINTS

MM. BEAULIEU – GANDRILLE – BRIAUD - Mme VIET – GAUTHIER  
MM. BECQUART – GUILLOT – LA SPINA – ROUSSEAU –  
Mmes POTIN-PIOT – HEUCLIN – SANTOS – HAUER – M. SAVELLI  
RENAUD - Mme JOMEAU-BERNARD – M. OUMARI -  
CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABSENTS EXCUSES : M. PODEVYN – Mme VIRIN – MM. TABUY – CITTI –  
Mmes MERVILLE – KERBADJ – LOPES – M. CABUCHE –  
Mmes LESAGE – DUPRE – TRUY – MM. CALVET – BUSCAIL  
CHAUMIER – RIGOT -

POUVOIRS :

M. PODEVYN	à	Mme DELESSARD
Mme VIRIN	à	M. LA SPINA
M. TABUY	à	M. T ASD'HOMME
M. CITTI	à	Mme POTIN-PIOT
Mme MERVILLE	à	M. GUILLOT
Mme LOPES	à	Mme VIET
M. CABUCHE	à	M. BLOCIER
Mme LESAGE	à	Mme GAUTHIER
Mme DUPRE	à	M. POMMOT
Mme TRUY	à	M. BORD
M. CALVET	à	M. OUMARI
M. CHAUMIER	à	M. RENAUD
M. RIGOT	à	M. GANDRILLE

SECRETARE DE SEANCE : Mme VERGNAUD

Sous la présidence de Mme Monique Delessard, maire,

## **Le CONSEIL MUNICIPAL**

### **1 – Remplacement de madame Potin Piot au Conseil d'administration de l'association La Brèche**

**Par 32 VOIX POUR (dont 12 pouvoirs)**

**Et 5 ABSTENTIONS (Mme Hauer, MM. Savelli, Renaud, Chaumier pouvoir à M. Renaud et Mme Jomeau-Bernard)**

. **DESIGNE**, par un vote à main levée, madame Nadine Lopes pour représenter la commune au conseil d'administration de l'association La Brèche.

### **2 – Information sur l'exécution des marchés publics – exercice 2012**

. **PREND** acte de la présentation du rapport sur l'exécution des marchés publics, exercice 2012.

**Arrivée en séance de Mme Lopes à 20 h 50.**

### **3 – Compte de gestion – exercice 2012**

**Par 35 VOIX POUR (dont 12 pouvoirs)**

**Et 2 ABSTENTIONS (Mmes Hauer – Jomeau-Bernard)**

. **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **4 – Compte administratif – exercice 2012**

**Par 31 VOIX POUR (dont 10 pouvoirs)**

**Et 4 ABSTENTIONS (Mme Hauer, M. Renaud, M. Chaumier pouvoir à M. Renaud, Mme Jomeau-Bernard)**

. **ADOpte** le compte administratif pour l'année 2012 qui fait ressortir les résultats suivants :

#### Résultats de fonctionnement :

Dépenses :	54 102 522,13 €
Recettes :	57 279 695,38 €
Résultat de l'exercice :	3 177 173,25 €
Résultat de fonctionnement reporté :	6 761 741,91 €

#### Résultats d'Investissement :

Dépenses :	13 083 871,76 €
Recettes :	14 926 812,87 €
Résultat de l'exercice :	1 842 941,11 €
Solde d'exécution reporté :	2 343 159,10 €

## 5 – Affectation du résultat – exercice 2012

Par 33 VOIX POUR (dont 11 pouvoirs)

Et 4 ABSTENTIONS (Mme Hauer, M. Renaud, M. Chaumier pouvoir à M. Renaud,  
Mme Jomeau-Bernard)

. **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### Section d'Investissement

Article 1068 - Réserves ..... 3 000 000,00 €

A l'exécution du virement à la section d'Investissement

### Section de Fonctionnement

Article 002 - Excédent de Fonctionnement reporté ..... 3 761 741,91 €

## 6 – Budget primitif – exercice 2013

Par 33 VOIX POUR (dont 11 pouvoirs)

Et 4 ABSTENTIONS (Mme Hauer, MM. Renaud, Chaumier pouvoir à M. Renaud,  
Mme Jomeau-Bernard)

. **ADOpte** le budget primitif 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de Fonctionnement : 60 000 000,00 €
- Section d'Investissement : 25 303 305,10 €

## 7 – Vote des taux d'imposition 2013

Par 33 VOIX POUR (dont 11 pouvoirs)

2 VOIX CONTRE (MM. Renaud, Chaumier pouvoir à M. Renaud)

Et 2 ABSTENTIONS (Mmes Hauer – Jomeau-Bernard)

. **FIXE** les taux d'imposition 2013 ci-dessous, de manière que le montant à payer par le contribuable soit équivalent toute chose égale par ailleurs au montant 2012 :

Désignation des Taxes	Taux
<i>Taxe d'Habitation</i>	<b>26,53 %</b>
<i>Taxe Foncière Bâtie</i>	<b>27,99 %</b>
<i>Taxe Foncière non Bâtie</i>	<b>81,15 %</b>

## 8 – Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2013

Par **33 VOIX POUR** (dont 11 pouvoirs)

**2 VOIX CONTRE** (MM. Renaud, Chaumier pouvoir à M. Renaud)

Et **2 ABSTENTIONS** (Mmes Hauer – Jomeau-Bernard)

. **DECIDE** de maintenir pour l'année 2013, le taux 2012 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères soit 9,51 %.

## 9 – Attribution de subventions supérieures à 23 000 €

**A L'UNANIMITE,**

. **DECIDE** d'attribuer, pour l'exercice 2013, les subventions aux associations suivantes :

<b>Noms des associations</b>	<b>Montant</b>
U.M.S. – PC- hand ball	800 000 €
Union multi-sports	347 500 €
Comité des fêtes et de tourisme	204 000 €
Centre social et culturel	192 500 €
Maison des jeunes et de la culture – Boris Vian	191 000 €
Judo club de Pontault-Combault	180 000 €
Cinéma Apollo+	179 515 €
Centre Photographique d'Ile-de-France	171 350 €
Atelier de la cour carrée	104 700 €
SOS Solidarité	90 000 €
Fonjep / Poste de directeur MJC	76 986 €
Association portugaise culturelle et sociale	74 500 €
Action commerciale et économique à Pontault-Combault	27 000 €

. **APPROUVE** les conventions ou avenants à intervenir et autorise le maire à signer ces documents.

## 10 – Durée d’amortissement des immobilisations

**Par 35 VOIX POUR (dont 12 pouvoirs)**

**Et 2 ABSTENTIONS (Mmes Hauer – Jomeau-Bernard)**

. **ADOPTE** le nouveau barème d’amortissement suivant :

### **Immobilisations incorporelles :**

Logiciels .....	2 ans
Frais relatifs aux documents d’urbanisme (Article L. 121-7 du Code de l’Urbanisme) .....	10 ans
Frais d’études et frais d’insertion non suivis de réalisation .....	5 ans
Frais de recherche et de développement :.....	5 ans
Subventions d’équipement versées (organismes de droit privé) .....	5 ans
Subventions d’équipement versées (organismes de droit public) .....	15 ans

### **Immobilisations corporelles :**

Voitures .....	5 ans
Camions et véhicules industriels .....	6 ans
Mobilier .....	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique .....	5 ans
Matériel informatique .....	3 ans
Matériels classiques .....	6 ans
Coffre-fort .....	20 ans
Installations et appareils de chauffage .....	20 ans
Appareils de levage-ascenseurs .....	25 ans
Appareils de laboratoire .....	10 ans
Equipements de garages et ateliers .....	10 ans
Equipements de cuisines .....	10 ans
Equipements sportifs .....	15 ans
Installations de voirie .....	30 ans
Plantations .....	20 ans
Autres agences et aménagements de terrains .....	25 ans
Instruments de musique .....	5 ans
Construction sur sol d’autrui : sur la durée du bail à construction.....	
Bâtiments légers, abris .....	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques .....	20 ans
Immeubles productifs de revenus .....	30 ans

. **RAPPELLE** que conformément à l’article 1<sup>er</sup> du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, un seuil unitaire a été fixé en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide, s’amortissent en un an. Ce seuil est fixé à 1 000 €.

## 11 – Garanties d'emprunts Trois Moulins Habitat :

### A – Programme 38 logements – 9 rue Jean Moulin

#### **A l'UNANIMITE,**

. **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de quatre emprunts d'un montant total de 4 076 893 € souscrit par la société Trois Moulins Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction de 38 logements PLUS et PLAI situés 9 rue Jean Moulin.

### B – Programme 14 logements – 17 / 21 rue de la Libération

#### **A l'UNANIMITE,**

. **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de quatre emprunts d'un montant total de 1 437 080 € souscrit par la société Trois Moulins Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction de 14 logements PLUS et PLAI situés 17/21 rue de la Libération.

### C – Programme de 29 logements – 24 / 28 rue des Berchères

#### **A l'UNANIMITE,**

. **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 2 061 755 € souscrit par la société Trois Moulins Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction de 29 logements PLAI situés 24/28 rue des Berchères.

## 12 – Mise en place au conservatoire à rayonnement communal d'ateliers découvertes

#### **A l'UNANIMITE,**

. **VALIDE** le nouveau dispositif d'ateliers découvertes qui sera mis en place au Conservatoire dès l'année scolaire 2013-2014.

## 13 – Tarifification de la nouvelle classe de découverte « sciences »

#### **A l'UNANIMITE,**

. **FIXE** la tarification proposée aux familles pour la classe de découverte « sciences » comme suit :

## Tarifs classe de découverte « sciences »

Tranche quotient	Prix payé par les familles
1	14,77 €
2	19,68 €
3	24,60 €
4	29,52 €
5	34,44 €
6	39,35 €
7	44,27 €
8	49,19 €
9	54,11 €
10	59,02 €
11	63,95 €
12	65,22 €
13	67,63 €
14	68,73 €

1/2 tarif pour le deuxième enfant

### 14 – Protocole de participation financière aux frais de scolarité pour les villes d'accueil et de résidence

#### **A L'UNANIMITE,**

. **APPROUVE**, à compter de la rentrée scolaire 2013 /2014, le protocole de participation financière aux frais de scolarité pour les villes d'accueil et de résidence.

. **AUTORISE** le maire à signer les conventions à intervenir.

## 15 – Fusion des deux écoles élémentaires Pajot 1 et Pajot 2

### A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à valider le principe de fusionner, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, les deux écoles élémentaires Pajot 1 et Pajot 2 sises rue Emile Pajot. Ce groupe scolaire sera dénommé « école élémentaire Pajot ».

## 16 – Convention à passer avec le département et le collège Jean Moulin pour la mise à disposition de locaux à l'école Anne Frank

### A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec le Département et le collège Jean Moulin pour la mise à disposition de locaux à l'école Anne Frank.

## 17 – Avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Pontault-Combault, un passé, une histoire

### A l'UNANIMITE,

. **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Pontault-Combault, un passé, une histoire, intégrant à l'article 3 la mise à disposition et l'entretien des locaux situés au 88 avenue de la République.

## 18 – La Pontelloise : convention d'objectifs avec l'association SOS Femmes Meaux et tarification

### A l'UNANIMITE,

. **SOUTIENT** l'évènement sportif La Pontelloise ; course féminine de 6 km dans le centre ville en faveur d'une cause sociétale liée aux droits des femmes qui se déroulera le vendredi 24 mai 2013.

. **AUTORISE** le maire à signer la convention d'objectifs à passer avec l'association SOS Femmes Meaux pour cette manifestations ;

. **FIXE** le tarif d'inscription à 10 € par participante ;

. **AUTORISE** la création d'un compte Paybox nécessaire à l'inscription par internet.

## 19 – Personnel communal

### A – Modification du tableau des effectifs annexé au budget 2013

#### **A l'UNANIMITE,**

. **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs annexé au budget primitif 2013 et donc la création et la suppression des postes suivants :

#### **CREATION DE POSTES**

##### **Tableau des effectifs des agents titulaires :**

###### **Filière médico-sociale**

- deux postes d'infirmier en soins généraux de classe supérieure.

##### **Tableau des effectifs des agents non titulaires**

###### **Filière technique**

- 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe avec une rémunération basée sur la grille suivante :

1<sup>er</sup> échelon : indices brut 350/majoré 327

13 échelon : indices brut 614/majoré 515.

- 2 postes de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe avec une rémunération basée sur la grille suivante :

1<sup>er</sup> échelon : indices brut 404/ majoré 365

11<sup>ème</sup> échelon : indices brut 675 / majoré 562.

###### **Filière culturelle**

- 1 poste de d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe avec une rémunération basée sur la grille suivante :

1<sup>er</sup> échelon : indices brut 350/majoré 327

13 échelon : indices brut 614/majoré 515.

#### **SUPPRESSIONS DE POSTES**

##### **Tableau des effectifs des agents titulaires :**

###### **Filière administrative**

- 11 postes de rédacteur chef
- 5 postes de rédacteur principal
- 3 postes de rédacteur
- 6 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe
- 12 postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

###### **Filière technique**

- 1 poste de directeur des services techniques des communes de 20 000 à 40 000 habitants

- 2 postes de technicien supérieur chef
- 2 postes de technicien supérieur principal
- 1 poste de technicien supérieur
- 3 postes de contrôleur de travaux principal
- 3 postes de contrôleur de travaux

- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 3 postes de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 10 postes d'agent de maîtrise
- 8 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 7 postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
- 6 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

#### **Filière médico-sociale**

- 1 poste d'infirmier de classe normale
- 1 poste de rééducateur de classe normale

#### **Filière sociale**

- 1 poste d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe
- 9 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 24 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe

#### **Filière animation**

- 1 poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 4 postes d'animateur chef
- 2 postes d'animateur principal
- 2 d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe
- 8 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe

#### **Filière sportive**

- 1 poste d'éducateur des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 3 postes d'éducateur des APS de 2<sup>ème</sup> classe

#### **Filière culturelle**

- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale
- 3 postes d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'assistant de conservation
- 6 postes d'assistant qualifié de conservation de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'assistant de conservation de 2<sup>ème</sup> classe
- 17 postes d'assistant spécialisé d'enseignement artistique
- 3 postes d'assistant d'enseignement artistique
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe

#### **Filière police municipale**

- 1 poste de gardien

#### **Tableau des effectifs des agents non titulaires :**

##### **Filière administrative**

- 1 poste d'attaché principal
- 2 postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe

##### **Filière technique**

- 4 postes de technicien supérieur
- 1 poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
- 5 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

##### **Filière animation**

- 2 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe

##### **Filière culturelle**

- 19 postes d'assistant spécialisé d'enseignement artistique

### Postes spécifiques : assistantes maternelles

- 4 postes d'assistante maternelle

. **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours ;

. **AUTORISE** le maire à prendre par arrêté les dispositions à intervenir.

## B – Rémunération du personnel des services Animation-Enfance et Jeunesse encadrant des séjours

### A l'UNANIMITE,

. **VALIDE** la proposition de rémunérer le personnel des services Animation-enfance et Jeunesse encadrant des séjours selon le tableau ci-dessous.

	Permanents	Agents Horaires	Bonifications
Directeur	- 30 enfants <b>50 €/j</b> + 30 enfants <b>55 €/j</b>		Dimanches et jours fériés <b>+ 30 €/jour</b>
Directeur-adjoint	+ 30 enfants <b>50 €/j</b>		Hébergement sous toile <b>+ 7 €/jour</b>
Assistant sanitaire	- 30 enfants <b>40 €/j</b> + 30 enfants <b>45 €/j</b>	<u>En plus</u> de la rémunération de <u>base</u>	Conducteur <b>+50 € / semaine</b>
Surveillant de baignade	- 30 enfants <b>35 €/j</b> + 30 enfants <b>40 €/j</b>		
Animateur	- 30 enfants <b>30 €/j</b> + 30 enfants <b>35 €/j</b>	- 30 enfants <b>3 €/j</b> + 30 enfants <b>5 €/j</b>	

. **DIT** que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

## C – Convention à passer avec le CCAS pour la mise à disposition de personnel communal

### A l'UNANIMITE,

. **APPROUVE** la mise à disposition de deux agents communaux auprès du FRPA ;

. **AUTORISE** le maire à signer la convention à intervenir avec le CCAS.

## 20 – Agenda 21 – Plan Climat communautaire : cadrage du partenariat et engagement municipal dans le cadre du lancement et de l'élaboration du projet

### A l'UNANIMITE,

. **VALIDE** le principe de cadrage du partenariat et de l'engagement municipal dans le cadre du lancement et de l'élaboration du projet Agenda 21 – Plan climat communautaire ;

. **ENGAGE** les services municipaux de Pontault-Combault dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 21 – Plan climat communautaire ;

. **ENGAGE** les services municipaux de Pontault-Combault, dans la mise en place et la valorisation d'actions, à leur échelle locale et dans le cadre de leurs compétences, du futur Agenda 21- Plan climat communautaire.

## 21 – Acquisition de la propriété située :

### A – 15 rue de Belfort

**Par 35 VOIX POUR (dont 11 procurations)**

**Et 2 ABSTENTIONS (M. Renaud, M. Chaumier pouvoir à M. Renaud)**

. **ACCEPTE** d'acquérir la parcelle appartenant à madame Caro et monsieur Esnault, cadastrée AC n° 294, sise 15 rue de Belfort, au prix de 420 000 €.

.**CHARGE** Maître Dubreuil Aubert, notaire de la ville, d'établir l'acte notarié devant intervenir ;

. **AUTORISE** le maire ou le premier adjoint au maire à signer cet acte.

### B – 6 rue de la Tortue Marine

**Par 35 VOIX POUR (dont 11 procurations)**

**Et 2 ABSTENTIONS (M. Renaud, M. Chaumier pouvoir à M. Renaud)**

. **ACCEPTE** d'acquérir la parcelle appartenant à la Société URBAPAC, cadastrée D n° 1809, située 6 rue de la Tortue marine, au prix de 110 000 €.

.**CHARGE** Maître Dubreuil Aubert, notaire de la ville, d'établir l'acte notarié nécessaire à cette acquisition ;

. **AUTORISE** le maire ou le premier adjoint au maire à signer cet acte.

## 22 – Aménagement du parc urbain – Demande de subvention auprès de l'Agence des espaces verts

### **A L'UNANIMITE,**

- . **APPROUVE** le projet d'aménagement du parc urbain sur l'ancien site industriel Colorissimo ;
- . **S'ENGAGE** à maintenir ou à faire évoluer l'inscription du terrain en zone N du PLU ;
- . **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence des Espaces Verts pour cet aménagement ;
- . **S'ENGAGE** à inscrire au budget les coûts nécessaires et suffisants d'entretien de cet aménagement ;
- . **AUTORISE** le maire à signer les documents nécessaires à la demande d'aide financière à passer auprès l'Agence des Espaces Verts d'Île-de-France.

\* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50. La parole est ensuite donnée au public présent dans la salle.

**Monique DELESSARD**

**Maire de Pontault-Combault  
Présidente de la Brie Francilienne  
1<sup>ère</sup> vice-présidente du Conseil général**